



Janvier 2013
l'école

SNES-FSU



émancipée

31 JANVIER CE N'EST QU'UN DÉBUT...

Le 31 janvier 2013, près de 9 mois après l'élection de François Hollande à la présidence de la République, la FSU, la CGT et Solidaires appellent pour la première fois à une action de grève dans la Fonction Publique. Ce sera le premier mouvement social important de la nouvelle mandature, hors fermetures d'usines. Il était temps, tellement la politique économique sociale menée par le gouvernement Ayrault ressemble à s'y méprendre à celle du gouvernement Fillon : austérité, blocage des salaires, poursuite de la RGPP rebaptisée MAP (Modernisation de l'Action Publique), règle d'or budgétaire...

De fait, pour la première fois depuis longtemps la plateforme est claire : pour l'emploi, les salaires et contre la journée de carence. Il n'est donc pas étonnant que certains syndicats n'y soient pas, les mêmes qui pour faire plaisir au patronnat ont signé la mort du code du travail qui aura nécessairement aussi des répercussions sur la Fonction Publique, notamment ses personnels précaires. Si l'on rétablissait l'esclavage, la CFDT serait encore en train de négocier le poids des chaînes !

L'emploi doit rester une préoccupation essentielle et l'on peut accepter que les créations de postes dans l'Éducation Nationale se fassent par redéploiement en provenance d'autres ministères (ce qui est un des effets de la MAP). Par ailleurs les 60 000 créations annoncées sur la présente mandature ne compensent pas les 80 000 postes perdus sous la mandature Sarkozy et rien ne dit qu'il s'agisse uniquement d'emplois statutaires.

Vincent Peillon a eu le culot de dire que nous mériterions d'être augmentés mais que le gouvernement n'en avait pas les moyens ! Pourtant lorsqu'il s'agit de cadeaux fiscaux aux entreprises via le Crédit Impôt Compétitivité, l'argent existe ! Les salaires sont une question essentielle pour nombre de collègues : le point d'indice est gelé depuis plusieurs années et continue à l'être par ce gouvernement. Les salaires de la Fonction Publique méritent une vraie revalorisation à hauteur de 300 euros pour tou-te-s.

Enfin, la journée de carence est une mesure scélérate du précédent gouvernement, que le gouvernement Ayrault se refuse à abroger.

Mais, la journée du 31 janvier, ne devra pas rester sans lendemain. L'action menée contre l'austérité doit, dans la continuité de ce qui passe ailleurs en Europe, se poursuivre, s'élargir à l'interpro et s'amplifier.

Mais l'action du SNES et de la FSU dans les semaines qui viennent sera aussi de mener des actions sur l'éducation, tant le compte n'y est pas le projet de loi dit de « refondation » de l'école : réforme des rythmes scolaires qui ne touche pas que le premier degré puisqu'elle suppose aussi pour nous un allongement de l'année, maintient su « socle » commun et du LPC (Livret personnel de compétence) en collège, maintient de la désastreuse réforme du lycée...

Le fait que le SNUIPP appelle à des rassemblements le 23 janvier est une bonne chose si les autres syndicats Éducation Nationale de la FSU y appellent sur une base plus fédérale que la simple question des rythmes scolaires. Une action éducation devra donc être nécessairement fédérale et la plus unitaire possible mais sans céder aux syndicats qui ont choisi d'accompagner la régression sociale. Elle doit avoir lieu avant les vacances de février car, c'est à ce moment là, que sera débattu le projet de loi à l'Assemblée Nationale.

L'équipe nationale Ecole Emancipée au SNES c'est :

Jean-Marie Barbazanges, Laurent Boiron, Céline Boudie, Mary David,

Elisabeth Hervouet, Sylvain Marange, Marie-Cécile Périllat, Olivier Sillam.

La loi pour l'Education Pe(F)illon : rénovation ou vague cache-misère ?

Les changements attendus à la rentrée 2012 ne sont plus à l'ordre du jour. Le ministre s'est borné à quelques mesures d'urgence insuffisantes sur les postes ou la décharge des stagiaires. Les attentes n'ont pas été concrétisées : suppression des ECLAIR et mise en place d'une vraie politique d'éducation prioritaire, fin du socle commun et du LPC, retour sur la réforme des lycées, fin de la précarité, suppression de la journée de carence. La priorité donnée à l'éducation s'est arrêtée au discours, sans politique budgétaire autre qu'un redéploiement. La loi d'orientation, élaborée sans consulter les enseignants, reste dans la continuité de la loi Fillon de 2005, de plusieurs décennies de politiques néolibérales et d'inscription dans le cadre européen.

Les lois d'orientations sur l'école ne sont pas une mince affaire : elles engagent le fonctionnement du système scolaire pour de nombreuses années. La dernière remonte à 2005 et avait instauré le socle commun et les réformes que nous avons subies ces dernières années. La nouvelle loi d'orientation proposée par le gouvernement est à peine un toilettage de la loi Fillon.

Pas de rupture politique

La nouvelle loi d'orientation réaffirme l'individualisation, la mise en concurrence, la contractualisation et l'autonomie. De nombreux éléments restent volontairement (?) dans le flou (le contenu du socle et son évaluation est dévolu au conseil supérieur des programmes). De nombreuses questions capitales sont renvoyées à des décrets ultérieurs (condition d'attribution des diplômes, durée des cycles en collège, contenu du socle). L'École du socle est donc maintenue, transformée en école du « socle de compétence, de connaissance et de culture », marginalisant toujours plus les programmes. Sa conception ne change pas de nature, la notion de compétence est centrale et le gouvernement a renoncé à l'ambition d'élever le niveau de formation de tous. Il est éclairant que le diplôme de base retenu comme référence minimale soit le niveau CAP !

Gestion managériale et décentralisation

Très clairement, le texte franchit une nouvelle étape dans la décentralisation, avec pour corollaire l'autonomie financière des établissements, en renforçant le rôle des collectivités territoriales. Dans le cadre de l'austérité budgétaire, cela aura pour conséquence de creuser encore les inégalités entre les départements riches et les départements pauvres.

Le lien école-entreprise est réaffirmé par des partenariats public-privé et par une orientation en adéquation avec le marché de l'emploi. Le collège doit préparer à une formation professionnelle par des enseignements complémentaires au tronc commun, encore et toujours le « socle » (formation professionnelle et stages en entreprise en 3ème).

Individualisation et contractualisation.

La conception individualiste des apprentissages et des parcours (PPRE, orientation) est maintenue. Les moyens alloués restent conditionnés par des projets et des contrats d'objectifs désormais tripartites avec les collectivités territoriales. Il faut y entendre aussi une externalisation des missions (copsy) et des enseignements (artistiques par exemple) ainsi qu'une porosité plus grande de l'école aux associations de tous horizons.

Un projet d'école sans objectif de transformation sociale.

La loi d'orientation proclame «contribuer à l'égalité des chances». Quelles chances ? Quelle égalité ? Celle d'une école à deux vitesses, séparant le bon grain de l'ivraie ? Un école qui renonce à la démocratisation en «oubliant» l'ambition d'élever le niveau de formation de tous, par l'augmentation de l'âge de la scolarité obligatoire et par une réforme ambitieuse de la formation des enseignants.

L'école de Vincent Peillon c'est la volonté d'«entrer dans la modernité», de «relever les défis du XXIème siècle» donc de s'adapter au monde tel qu'il est. Former des «jeunes employables, adaptables et flexibles».

Décentralisation de l'orientation

Si les conseillers d'orientation-psychologues sont quasiment absents du projet de loi de Refondation, l'orientation y est, amplement citée. En effet, ce projet enfonce le clou du changement de paradigme de l'Ecole souhaité par le gouvernement précédent. Ainsi, si l'orientation, jusqu'au début des années 2000, était vue par le prisme de l'aide apportée aux élèves, de la nécessité de travailler sur les déterminismes sociaux, et de la prise en compte de la psychologie de l'adolescence, elle devient désormais exclusivement utilitariste et laissée à la charge des collectivités territoriales et des entreprises, et ce, dès la 6ème, dans un objectif d'insertion professionnelle à court terme.

L'orientation est exclue du champ scolaire, ce qui est confirmé par l'acte III de décentralisation, qui prône le transfert de l'orientation aux Régions. Ainsi les services de l'EN seront fondus dans un « service public régional d'orientation » pouvant mêler Pôle Emploi, Missions Locales, CCI, et autres officines privées. Ce nouveau service doit être vu comme une chambre de pression devant pousser les jeunes à faire les "bons" choix, c'est à dire les choix que les lobbys patronaux et les Régions auront prévu pour eux... Ce service Régional, qui n'aura de "public" que le nom, opérera auprès des élèves mais aussi des adultes. L'objectif n'est plus la réussite scolaire, mais l'accroissement de la compétitivité de la France. Malgré la prévision d'un cadrage national, qui reste hypothétique et que ne sera que très général, les Régions définissant les missions, l'orientation dépendra des politiques, des lobbys et du pouvoir locaux, au détriment de l'égalité sur tout le territoire.

Nous pensons nous que l'Ecole n'est pas là pour donner de la ressource humaine aux entreprises, mais pour permettre à tout un chacun de s'émanciper, trouver sa voie en toute liberté, par et grâce aux apprentissages. On le voit bien : cette conception utilitariste de l'orientation engage l'Ecole tout entière. C'est pourquoi il faut exiger l'abandon de ce projet de Loi, dans son ensemble.

Le 27 dans la rue, jusqu'à l'adoption de la LOI on continue...

Nous manifesterons le 27 janvier pour le mariage, l'adoption et la PMA pour tous les couples car, contrairement à la droite, nous manifestons POUR des droits.

Nous manifesterons le 27 Janvier car le changement de la société passe autant par la conquête de droits sociaux que de droits économiques.

Nous manifesterons le 27 Janvier car ce projet de Loi n'est pas seulement un projet de gouvernement mais est surtout un projet revendiqué par nos luttes pour une société plus égalitaire, plus juste, où l'homophobie n'a pas le droit de cité, où la relation parents-enfants ne s'établit pas sur la nature mais sur l'éducation.

Nous manifesterons le 27 Janvier car nous voulons que les parents de nos élèves puissent tous et toutes bénéficier des mêmes droits.

Nous manifesterons le 27 Janvier car il est grand temps de reconnaître toutes les formes de familles et de protéger juridiquement tous les enfants.

Nous manifesterons le 27 Janvier car nous ne pouvons laisser le terrain du débat à la droite réactionnaire, aux églises de tous bords, qui, malgré leurs conflits, savent s'unir contre toute progression sociale comme ils l'ont fait lors des deux dernières manifestations.

Nous manifesterons le 27 Janvier car depuis des années, nous manifestons contre l'homophobie et le sexisme et que nous sommes proches d'une avancée légale contre les discriminations.

Nous manifesterons le 27 Janvier car, militant-es syndicaux-les, cette question nous préoccupe tout autant que l'augmentation des salaires.

A celles et ceux qui pensent que cette proposition permet au gouvernement de ne pas faire d'autres réformes, nous répondons que celle là est arrivée parce que des militant-es n'ont jamais cessé de se battre pour sa réalisation, même quand cette question n'était pas médiatisée.

Nous manifesterons le 27 Janvier car c'est par la mobilisation que nous gagnons des droits et que l'adoption du mariage pour tou-tes sera une victoire contre celles et ceux qui pensent que notre société ne doit pas changer.